

JUILLET 2006

02 - 08 juillet *Camp d'été des scouts à Itravers*
 02 - 15 juillet *Camp d'été à Ravoire (enfants de 6 à 12 ans)*
 23 juillet au 5 août *Camp d'été à Ravoire (enfants de 6 à 12 ans)*

AOUT 2006

03 - 09 août *Camp musical Fanfare Union à Loutze*
 10 août *Concert final à la Place du Four, Union*
 04 - 08 août *Camp musical Fanfare Concordia*
 08 août *Concert final à la Place du Four, Concordia*
 26 août *30ème anniversaire du Ski-club*
Fête du ski valaisan à Bresse
 28 août *Assemblée générale du FC Vétroz*

SEPTEMBRE 2006

2/3 septembre *Fête patronale, place du Four; mérites sportifs*
Inauguration de l'église
 07 septembre *AG du Chœur-Mixte*
 09 septembre *Sortie du Théâtre de la Grappe*
 10 septembre *Course de montagne du CAV, Isérables*

OCTOBRE 2006

01 octobre *Loto du Hélios-Basket*
 15 octobre *Loto du FC Vétroz*
 21 octobre *Souper annuel de la Fanfare Union*
 22 octobre *Loto des Tambours*
 octobre *AG de la VAG*

NOVEMBRE 2006

03 novembre *AG du Ski-club*
 05 novembre *Loto des scouts (salle paroissiale)*
 11 novembre *Souper du Théâtre de la Grappe*
Souper du Chœur-Mixte
 12 novembre *Loto de la VAG*
 18 novembre *Marché du jouet à la salle paroissiale*
 18 novembre *Souper de la Fanfare Concordia*

DECEMBRE 2006

08 décembre *Fête des jubilaires (mariages)*
 09 décembre *Championnat valaisan des solistes à Sion (Concordia)*
 8 -12 décembre *Camp du ski-club à Zermatt*
 16 décembre *Fête de Noël*
 17 décembre *Loto Fanfare Union*
 16-17 décembre *Chœur-Mixte, 250ème anniversaire Mozart*
Salle de la Matze à Sion et église de Chippis
 26-29 décembre *Camp du ski-club*



VÉTROZ Spéciale



EDITORIAL

Cette édition de juin concorde avec la phase finale de la coupe du monde de football en Allemagne, raison pour laquelle je ne m'étendrai pas trop dans mon éditorial afin de ne pas surcharger l'occupation du temps des très nombreux fans.

Les comptes 2005 de la Municipalité ainsi que le plan de scolarité 2006/2007 sont repris de manière détaillée dans ce numéro et je vous laisserai en prendre connaissance sans y apporter de commentaires spécifiques.

Je tiens cependant à signaler l'exceptionnelle marge d'autofinancement 2005, environ 3,5 millions qui nous a permis de couvrir les investissements nets 2005 et d'amortir la dette communale de plus de 2 millions.

Nous profitons donc de l'embellie économique actuelle pour procéder à des amortissements importants de nos actifs et des dettes bancaires afin de pouvoir répondre aux futurs investissements nécessités par l'accroissement de la population vétrozaine.

En ce qui concerne le domaine scolaire, je vous invite à prendre connaissance des nouveaux horaires ainsi que de la répartition des titulariats pour l'année 2006/2007.

Le 2^{ème} trimestre 2006 a été marqué par la mise en route administrative des 2 pro-

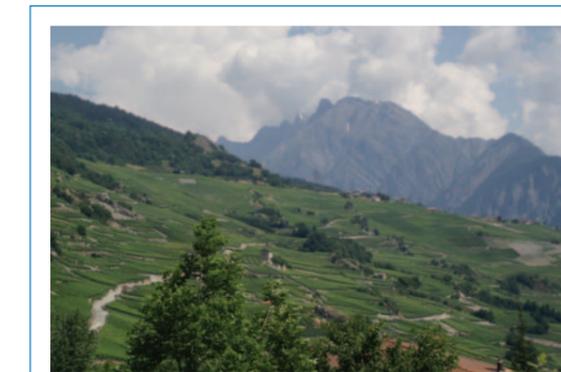
jets de construction prévus au budget 2006, à savoir la transformation de la grange sise au sud du bâtiment communal et les abris PC ainsi que les vestiaires aux Plantys.

Durant cet été nous espérons pouvoir passer à la phase d'adjudications et commencer les travaux vers la fin août pour les 2 projets.

Mais pour l'heure, place aux vacances, que chacun puisse profiter de cette période en principe moins agitée pour recharger ses batteries.

Bel été à chacune et chacun et au plaisir de vous rencontrer dès la rentrée scolaire pour fêter les 30 ans de Ski-Club de Vétroz le 26 août et la Fête de la Madeleine les 2 et 3 septembre.

Stéphane Germanier
 Président

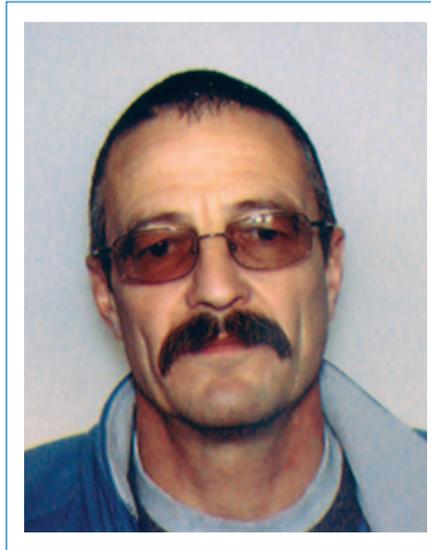


DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Au cours du 2^{ème} trimestre 2006, le Conseil municipal a:

- Décide de participer à la séance d'information concernant l'aérodrome de Sion organisée par la municipalité d'Ardon
- Prend connaissance de l'accord trouvé pour le futur des hôpitaux de Champsec et Gravelone
- Décide de l'emplacement des derniers moloks
- Décide de réviser la passerelle sur la Lizerne d'entente avec la commune d'Ardon
- Prend connaissance de la mise à jour du dépliant Conthey région et fait part des modifications intervenues depuis la dernière édition
- Prend connaissance des comptes 2005 et du budget 2006 de l'office du tourisme de Ardon-Conthey-Vétroz
- Délivre l'autorisation d'exploiter pour le café-restaurant Chez Chen
- Prend connaissance de la modification des horaires scolaires pour la prochaine rentrée
- Charge l'agent municipal Claude Schöpfer de trouver une solution pour le parcage vers les pavillons scolaires de la Rue des Pêcheurs
- Prend connaissance des adjudications concernant la rénovation de l'église
- Décide d'engager un garde-champêtre en collaboration avec Ardon et Chamoson et attribue ce poste d'entente entre les 3 communes à Monsieur Paul-Bernard Valette d'Ardon
- Engage Mesdames Andrée Puenzieux et Joëlle Roh comme dames de nettoyage à partir du 1^{er} juillet 2006
- Prend connaissance des nominations intervenues au CO Derborence ainsi que des travaux prévus
- Adjuge la surélévation d'un carrefour dans la zone 30 km/h autour des Plantys à l'entreprise Zschokke SA
- Décide d'octroyer des heures supplémentaires d'administration à la responsable des écoles compte tenu de l'augmentation du volume de travail
- Engage Mesdames Nicole Favre et Florence Papilloud pour compléter l'effectif des enseignants pour l'année scolaire 2006-2007
- Entérine l'avenant au règlement d'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde des bâtiments
- Prend acte de la future constitution d'une amicale du jumelage, chargée de prendre le relais de la commission communale afin d'intéresser un maximum de personnes au développement de ce projet
- Prend connaissance de l'adjudication des travaux de réfection du toit et de l'escalier de secours au Foyer Haut-de-Cry
- Reçoit le décompte 2005-2006 du Lunabus qui connaît un vif succès avec une augmentation de fréquentation de 18 %



M. Paul-Bernard Valette, nouveau garde-champêtre pour les communes de Vétroz, Ardon et Chamoson, entrera en fonction le 1^{er} juillet 2006.

RAPPELS



Location d'appartements

Le mouvement de la population dans notre Commune devenant toujours plus important, nous devons veiller à une application stricte des dispositions légales sur la police des habitants.

Selon ces dispositions, quiconque loue des appartements, prend des pensionnaires, loue

ou sous-loue des chambres **est tenu d'en aviser immédiatement le Contrôle des habitants de la Commune**, de lui communiquer les noms de ses locataires, sous-locataires ou pensionnaires et de l'informer de tout changement d'adresse les concernant.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs (talus, murs, clôtures, haies, portails, etc.) sont régis par le règlement communal des constructions et sont soumis à autorisation. En cas de doute, le service technique de la commune fournit

des renseignements précis quant aux dispositions à respecter.

Afin d'éviter problèmes et désagréments, les dossiers complets sont à déposer au service technique **AVANT le début des travaux**.

Fauchage des prés

Conformément à l'art. 6 de la loi cantonale sur la protection contre l'incendie, à l'art. 10 du règlement d'application de cette même loi ainsi qu'aux articles 41 et 69 du règlement communal de police, les propriétaires de biens-fonds sis sur le territoire de la commune de Vétroz sont tenus de faucher périodiquement leurs prés et d'éliminer les herbes sèches, tant pour des raisons de sécurité que de salubrité.

Il en va de même des terrains non cultivés qui doivent être entretenus régulièrement.

Ces dispositions sont valables tant pour la zone agricole que pour la zone à bâtir.

D'autre part, pour des raisons de sécurité

routière (art. 169 et 172 de la loi sur les routes), aucune végétation (arbre, haies vives, herbes, céréales etc.) en bordure et aux intersections des voies publiques ne doit gêner la circulation ou masquer la signalisation routière.

Selon la zone, le délai donné pour se conformer à ces prescriptions, sur la base de l'art. 32 du Règlement communal de police, est :

- Plaine 30 juin 2006
- Coteau 15 juillet 2006
- Mayen 31 juillet 2006

En cas de négligence, l'Administration communale fera exécuter les travaux aux frais des propriétaires.

Irrigation (prés, vergers, cultures maraîchères)

L'irrigation est soumise à autorisation dès ce jour. Les parcelles doivent être consignées préalablement au N° de tél. 079 213 92 08.

L'irrigation, par réseau d'eau potable de parcelles non raccordées au réseau séparé d'irrigation, **ne débutera pas avant 22h00 pour se terminer au plus tard à 06h00**.

Le nettoyage des places avec l'eau potable ainsi que l'arrosage à la traîne sont absolument interdits. L'arrosage des jardins et des pelouses doit se limiter au strict minimum.

Nous demandons aussi la plus grande discipline aux détenteurs de piscines.

Des contrôles seront opérés par le garde-champêtre et les contrevenants seront verba-

lisés, sans avis, en vertu des art. 20bis du Règlement communal de police, 6 et 26 du Règlement communal d'irrigation.

A noter que les dépassements d'heures seront également sanctionnés.

La Municipalité souhaite ne pas avoir à régler encore plus sévèrement l'arrosage. Aussi, dans le but du bien-être général, nous invitons chacune et chacun à faire preuve de solidarité en respectant ces consignes.

Nous vous remercions de votre participation active à une saine gestion du réseau d'eau communal.

ADMINISTRATION



Passeport biométrique

Le passeport O6 muni de données lisibles électroniquement

L'utilisation de données biométriques enregistrées électroniquement aux fins de vérification de l'identité de personnes tend à se généraliser. L'introduction d'un passeport muni de données biométriques enregistrées et lisibles électroniquement occupe le monde entier. En Suisse, le passeport biométrique sera introduit dans le cadre d'un projet pilote. Ce passeport de la nouvelle génération, aussi appelé "passeport O6" sera établi dès septembre 2006, parallèlement à l'actuel passeport O3. Le passeport O6 ne vous sera toutefois utile que si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis ou y transiter après le 26 octobre 2006 sans visa et que votre passeport O3 n'aura pas été établi avant cette date.

Le passeport O6 est doté d'une puce contenant la photo et toutes les données figurant déjà dans le passeport actuel. L'intégration de données lisibles électroniquement est un avantage pour la sécurité et le service aux clients: il sera d'une part plus difficile de falsifier un passeport et de voyager avec le

passeport d'une autre personne et, d'autre part, la vérification de l'identité des voyageurs sera rapide.

En apparence, le passeport O6 ne se différencie pratiquement pas du passeport O3. Par contre, la puce et l'antenne intégrées dans la couverture du passeport O6 le rendent plus fragile. Il doit donc être manipulé avec précaution.

Comment obtenir un passeport O6

Vous déposez une demande d'établissement de passeport auprès de votre commune de domicile, et vous versez la première partie de l'émolument (200 frs).

Vous vous rendez dans un centre de saisie biométrique, au plus tôt 5 jours ouvrables après le dépôt de la demande et au plus tard 30 jours ouvrables après, où vous serez photographié/e. Vous verserez le reste de l'émolument (50 frs).

Le passeport vous parviendra au plus tard après 30 jours ouvrables.

Important

Dès septembre 2006, le passeport O6 sera établi parallèlement à l'actuel passeport O3.

Le passeport O3 coûte 120 frs pour les adultes et est valable 10 ans. Durant le projet pilote, le passeport O6 coûtera 250 frs et sera valable 5 ans. Les titulaires d'un passeport O3 établi avant le 26 octobre 2006 n'ont pas besoin d'un nouveau passeport O6 ces prochaines années, même pour se rendre aux Etats-Unis ou y transiter sans visa. Les personnes souhaitant encore obtenir un passeport O3 à temps doivent le commander rapidement. Dernier délai: mi-septembre 2006 (fin août 2006 pour les Suisses de l'étranger).

www.passeportsuisse.ch - N° gratuit 0800 820 008 - Commune de domicile ou bureau des passeports du canton de domicile.



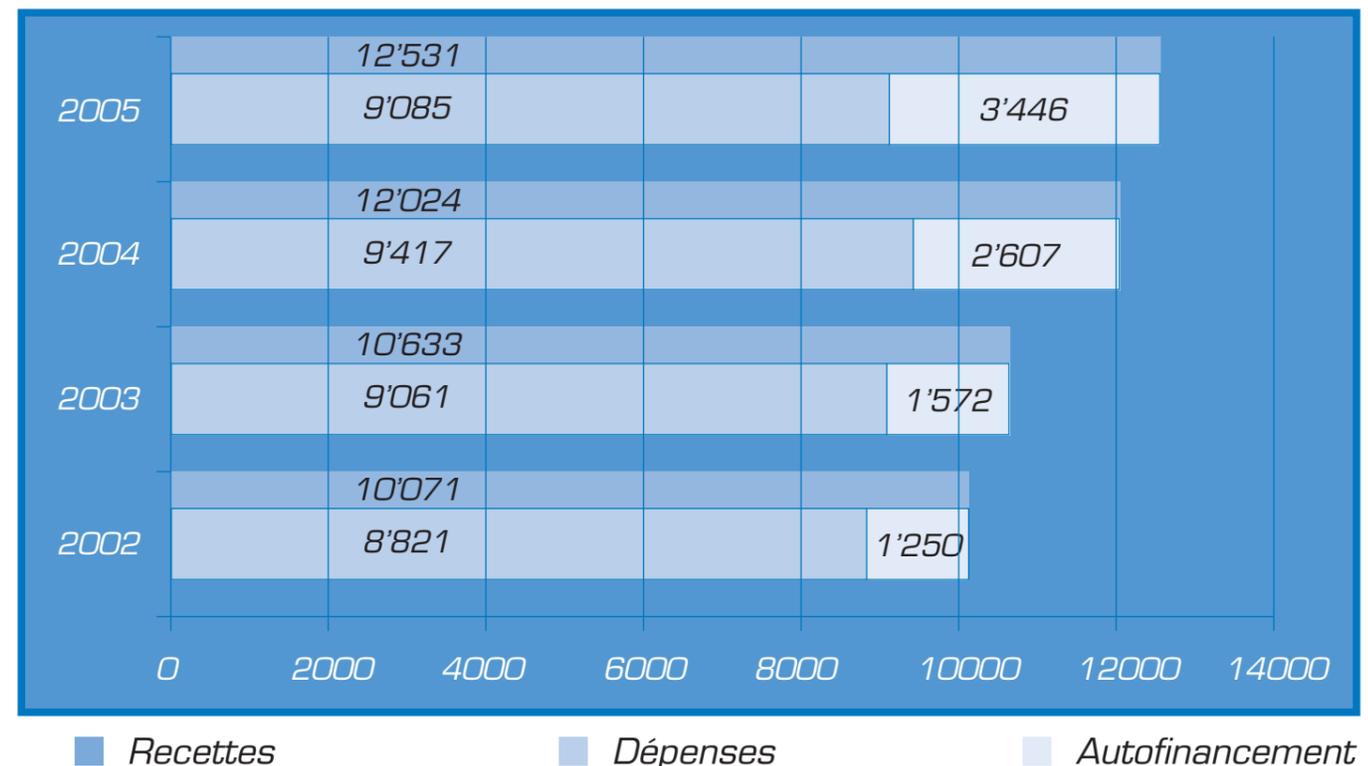
FINANCES COMMUNALES



A. Récapitulation du compte administratif 2005

Centres de charges	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'041'303.95	196'642.65	81'030.70	0.00
Sécurité publique	601'264.40	207'982.10	136'398.30	185'702.35
Enseignement & formation	4'073'365.60	150'385.35	105'652.35	7'420.15
Culture, loisirs, culte	365'905.50	34'253.90	24'239.45	0.00
Santé	135'385.70	40'000.00	0.00	0.00
Prévoyance sociale	1'459'414.80	531'902.60	0.00	0.00
Trafic	1'038'708.55	26'230.55	281'425.95	0.00
Protection & aménagement de l'environnement	549'717.05	187'960.40	209'183.25	119'154.00
Services économiques	203'963.70	402'053.50	349'085.55	32'000.00
Finances & impôts	1'144'709.08	9'405'313.50	0.00	0.00
Eau potable & irrigation	379'678.90	361'546.25	170'724.10	36'255.95
Enlèv. Ordures & décharge	696'308.50	543'397.70	101'905.05	0.00
STEP & égouts	384'419.10	442'942.20	18'732.40	77'220.15
Totaux	12'074'144.83	12'530'610.70	1'478'377.10	457'752.60

Evolution 2002-2005 des recettes, dépenses et marges d'autofinancement



FINANCES COMMUNALES



B. Compte de fonctionnement

	COMPTES 2005	BUDGET 2005
Revenus	12'530'610.70	10'657'150.—
./. Charges y compris amortissements comptables	- 12'074'144.83	- 10'065'052.—
Résultat net 2005	456'465.87	592'098.—
Amortissements comptables	2'989'586.—	1'384'102.—
Marge d'autofinancement 2005	3'446'051.87	1'976'200.—

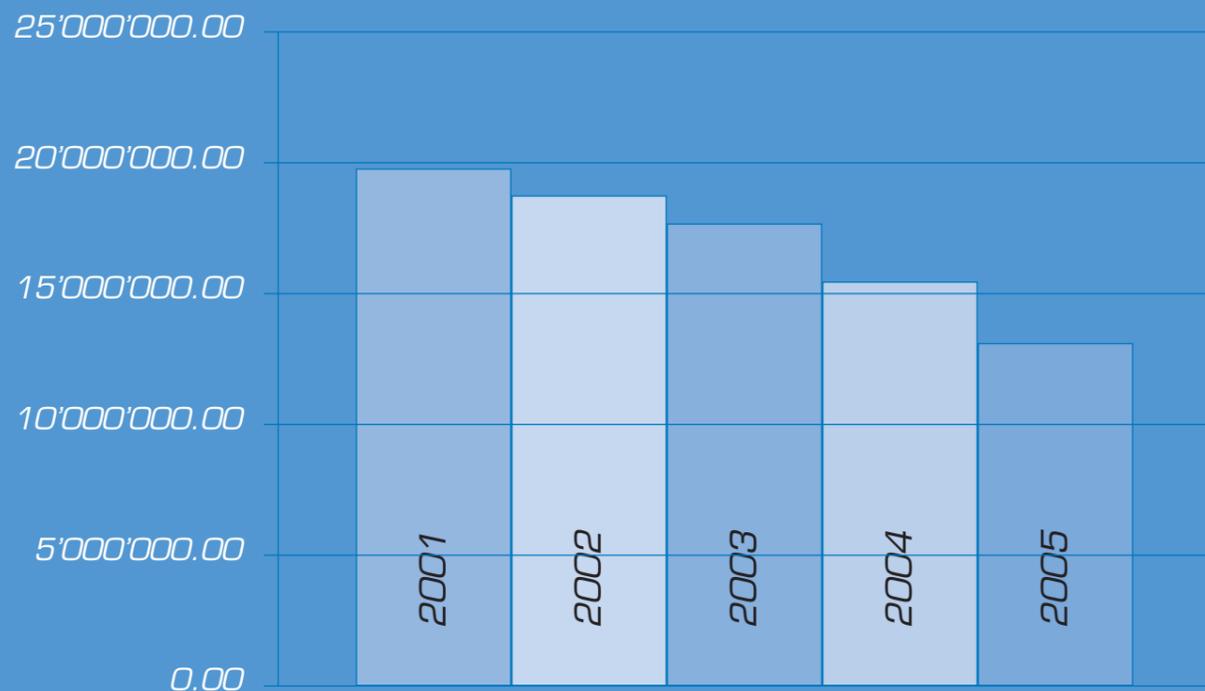
C. Compte des investissements

	COMPTES 2005	BUDGET 2005
Investissements bruts	1'478'377.10	1'437'000.—
./. Recettes d'investissements	- 457'752.60	- 439'800.—
./. Attribution à la réserve PCi	103'050.—	90'000.—
Investissements nets 2005	1'123'674.50	1'087'200.—

D. Compte de financement

	COMPTES 2005	BUDGET 2005
Marge d'autofinancement	3'446'051.87	1'976'200.—
./. Investissements nets	1'123'674.50	1'087'200.—
Excédent de financement 2005	2'322'377.37	889'000.—

Evolution 2001-2005 de l'endettement net



ZONES



Zone 30



Zone de rencontre



Dispositions légales

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • les véhicules ont la priorité • vitesse maximale = 30 km/h • pas de passages-piétons marqués, sauf cas exceptionnels • Les piétons peuvent traverser la chaussée sans restriction, sauf si un passage-piétons est à moins de 50 m • Priorité de droite, sauf signalisation contraire • Stationnement: les règles régissant le parking en général s'appliquent • Engins assimilés à des véhicules: ils peuvent emprunter la chaussée, mais doivent laisser la priorité aux piétons | <ul style="list-style-type: none"> • Les piétons ont la priorité, mais ne doivent pas gêner inutilement les véhicules • Vitesse maximale = 20 km/h • Pas de passages-piétons • Les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation • Priorité de droite, sauf signalisation contraire • Stationnement autorisé uniquement aux endroits signalés • Engins assimilés à des véhicules: ils peuvent emprunter la chaussée, mais doivent laisser la priorité aux piétons |
|---|---|

Les usagers...

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • ... respectent la vitesse limite de 30 km/h • ... circulent d'une manière particulièrement prudente et prévenante • ... ont, en voiture, la priorité sur les piétons • ... ont des égards pour les piétons qui désirent traverser la chaussée • ... prennent garde spécialement aux enfants qui jouent et aux personnes âgées • ... réduisent la vitesse s'il y a lieu et s'arrêtent en cas de doute | <ul style="list-style-type: none"> • ... respectent la vitesse-limite de 20 km/h • ... circulent d'une manière particulièrement prudente et prévenante • ... cèdent la priorité aux piétons • ... prennent garde spécialement aux enfants qui jouent et aux personnes âgées • ... s'attendent à des engins assimilés à des véhicules • ... s'arrêtent en cas de doute • ... peuvent marcher sur toute la chaussée sans gêner inutilement les véhicules et prennent garde au trafic |
|---|---|



Zone 30 km/h

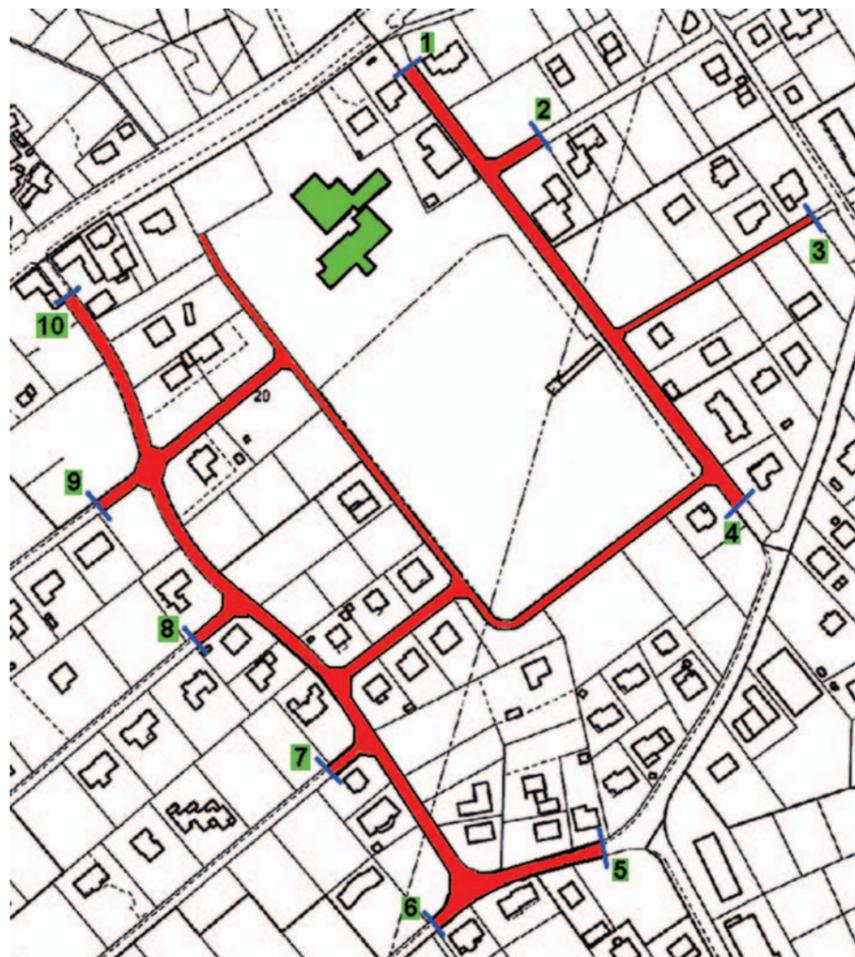
Personne ne le conteste: les zones 30 et les zones de rencontre améliorent la sécurité ainsi que la qualité de l'habitat en diminuant le bruit. Encore faut-il que tous les usagers observent les règles du jeu.

Priorité aux véhicules dans les zones 30

Les zones 30 et les zones de rencontre poursuivent le même but: modérer le trafic et accroître la sécurité. Elles se distinguent pourtant sur quelques points essentiels qui ne touchent pas que la signalisation. En ef-

fet, dans les zones 30, les piétons ne sont pas prioritaires. Ils ont le droit de traverser la chaussée où bon leur semble, sauf si des passages-piétons existent à proximité. Les conducteurs doivent donc s'attendre à chaque instant que quelqu'un veuille traverser. Une telle situation suppose des égards, qu'il est plus facile d'avoir si l'on circule sans faire valoir à tout prix sa priorité d'automobiliste. Il est donc indiqué de conduire en anticipant et en recherchant le contact visuel, et d'être particulièrement prudent en présence d'enfants et de personnes âgées.

Plan de la zone 30 km/h Magnot - école des Plantys en cours de réalisation



Les classes et le personnel enseignant

Le Pavillon: 5 classes

- 1 E Antoinette Germanier
Edith Coppi
- 1-2 E Réane Voefray
- 2 E Carole Agassiz
- 1 P Marie-Claude Cotter
Nicole Favre
- 1-2 P Alexia Vouillamoz-Coudray

Bresse: 8 classes

- 2 P Pascale Moos
Christine Bazzi
- 3 P Daniel Vergère
- 3 P Joëlle Salloum
Christel Follonier
- 4 P Christian Cotter
- 4-5 P Jean-Marc Papilloud
- 5 P Laurent Ducrey
- 6 P Christophe Follonier
- 6 P Pascal Genoud

Généralistes non titulaires

- Florence Papilloud
- Marie-Thérèse Dessimoz

Catéchistes

- Jean-François Luisier (6P)
- Marie-Claude Bianco (5P)
- Danièle Fellay (2P)

Les Plantys: 8 classes

- 1 E Yelda Terrettaz
- 2 E Danièle Moretti
- 1 P Yvette Roh
- 2 P Mélanie Sermier Fraisier
- 3 P Grégoire Jirillo
Micheline Fontannaz, rempl.
- 4 P Claude Rapillard
- 5 P Philippe Roh
- 6 P Stéphane Morisod

Appui

- Catherine Branca
- Céline Clivaz-Duc

Soutien

- Véronique Favre-Leyat

Activités créatrices manuelles

- Simone Crettenand
- Adrienne Evéquoqz-Delez
- Marlyse Joris
- Marie-Thérèse Posse

Rythmique

- Valérie Sauthier

Les listes d'élèves seront affichées dans les centres scolaires durant la semaine qui précède la rentrée.

Il est possible que les informations et décisions d'organisation présentées dans ce **Vétrospective** subissent des modifications en fonction des variations d'effectifs qui peuvent survenir durant l'été. Tout changement fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la commune www.vetroz.ch et sera affiché dans les centres scolaires.



HORAIRES DES CLASSES ENFANTINES



Un sondage effectué auprès de **148** familles de la commune et portant sur les horaires des classes enfantines a donné les résultats suivants:

98 réponses « **OUI** nous souhaitons que notre enfant puisse être libre le mercredi matin »
15 réponses « **NON** nous préférons conserver les 9 demi-journées d'école par semaine »
35 bulletins sont restés sans réponse.

Au vu de ces résultats, les classes enfantines auront congé le mercredi matin.
 Les quatre matinées seront allongées d'une demi-heure ce qui permettra à toutes les classes enfantines et primaires de Vétroz de terminer les cours du matin à 11h30.

Horaires 2006-2007 pour les classes enfantines et primaires

Afin de pouvoir harmoniser au mieux les horaires de tous les degrés, deux modifications importantes ont été apportées : **début des cours à 8h15 et fin des cours à 16h15.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total heb.
1E - 2E	9h00 11h30 13h30 15h30	9h00 11h30 13h30 15h30	Congé	9h00 11h30 13h30 15h30	9h00 11h30 13h30 15h30	18 heures
1P - 2P	8h15 ou 9h00 11h30 13h30 15h30 ou 16h15	8h15 ou 9h00 11h30 13h30 15h30 ou 16h15	9h15 11h15 Congé	8h15 ou 9h00 11h30 13h30 15h30 ou 16h15	8h15 ou 9h00 11h30 13h30 15h30 ou 16h15	23 heures
3P à 6P	8h15 11h30 13h30 16h15	8h15 11h30 13h30 16h15	8h15 Congé	8h15 11h30 11h15 13h30 16h15	8h15 11h30 11h30 13h30 16h15	27 heures

1E - 2E	Les classes enfantines ont congé le mercredi matin.					
1E - 2E Horaire alterné	Les classes 1P et 2P de plus de 18 élèves bénéficient d'un horaire alterné: les enfants qui commencent à 8h15 terminent à 15h30 et ceux qui commencent à 9h00 terminent à 16h15.					
1P - 2P Aide en classe	Les élèves 1P et 2P sont convoqués au besoin le mercredi matin entre 8h15 et 9h15 pour l'aide en classe.					

Le 21 août, premier jour de classe, les 1P et 2P commencent à 9h00.

AMICALE



Vétroz / Beaumont-Lès-Valence

Les 4 et 5 septembre 2004, lors de la fête de la Madeleine, notre municipalité a signé un «pacte d'amitié» avec la commune française de Beaumont-Lès-Valence.

Beaumont-Lès-Valence, bourgade provençale du département de la Drôme, se situe à 400 kilomètres de Vétroz. Tout comme Vétroz, elle compte environ 4000 habitants.

Les 4 et 5 juin 2005, Beaumont-Lès-Valence a convié dans ses murs une délégation vétrozaine afin de concrétiser les fiançailles par la signature d'un «serment de jumelage».

Fruits de cette union, les sociétés sportives de Vétroz et de Beaumont-Lès-Valence se sont affrontées à deux reprises, avec grand fair-play, lors du «Challenge sportif». Le

chœur des jeunes de Vétroz s'est produit à Beaumont-Lès-Valence lors de sa sortie des 10 ans d'activité, sans compter les nombreux et fructueux contacts personnels.

Afin de multiplier et d'élargir les contacts en y intéressant le maximum de Vétrozaines et Vétrozains, la commission communale «Jumelage», a décidé de se muer en «Amicale Vétroz / Beaumont-Lès-Valence».

Lors de la prochaine fête patronale, une délégation d'une cinquantaine de Beaumontois nous fera l'honneur de nous rendre visite. Les personnes désirant faire partie de la future amicale peuvent s'inscrire à l'aide du bulletin ci-dessous, ceci indépendamment de leur capacité d'hébergement ou non.

Amicale Vétroz / Beaumont-Lès-Valence

Je désire devenir membre de l' «Amicale Vétroz / Beaumont-Lès-Valence»

Nom Prénom

Rue & N° Localité

Messagerie N° de téléphone

N° de portable

J'ai la possibilité d'hébergement lors de nos futurs échanges.

Je n'ai pas la possibilité d'hébergement lors de nos futurs échanges.

Date: Signature:

La cotisation annuelle s'élève à 20 francs.

Bulletin-réponse à envoyer à:

Dominique Roch, Pré-Fleuri 20

ou

Philippe Sauthier, Rte des Marais 9

Tél. 079 228 24 36

Tél. 027 346 15 52

Courriel: d.roch@tvs2net.ch

Courriel: saphir45@bluewin.ch

L'EGLISE DE VETROZ FAIT PEAU NEUVE!



Comme vous l'avez certainement remarqué, notre église est en travaux depuis le début du mois de mai. Après la réfection intérieure du bâtiment entreprise avec succès en l'an 2000, l'extérieur suit actuellement une cure de rajeunissement qui s'achèvera début septembre. Si vous souhaitez plus d'information sur ces travaux, les flyers de la rénovation sont disponibles sur Internet (<http://vetroz.ch/root/paroisse/renovation>) ou chez le Prieur Jean-François Luisier.

Le Conseil de gestion remercie chaleureusement les nombreux donateurs, sans qui la réalisation de ce chantier ne serait pas possible. Ce bel élan de générosité a su encourager les bénévoles qui s'investissent

sans compter dans ce projet.

Vos dons, avec mention «Rénovation», sont toujours les bienvenus sur les comptes suivants :

- **BCV compte n° U0845.90.92**
(ccp: 19-81-6 / Clearing N° 765)
- **Raiffeisen compte n° 113385.19**
(ccp: 19-2549-9 / Clearing N° 80585)

Notre église aura fière allure pour la fête paroissiale de la Madeleine. Son nouvel éclat participera à la remise en valeur du centre de notre beau village.

HOMMAGE



De nature très réservée, Frédéric Garnier avait un grand cœur et c'est d'ailleurs cette générosité qui l'avait amené à s'intéresser au jumelage entre les deux communes de Beaumont-les-Valence et de Vétroz.

Il avait saisi l'importance de cet échange et voyait déjà cette osmose entre les deux collectivités.

N'avait-il pas accepté spontanément de réaliser le challenge sportif attribué lors des joutes sportives beaumontaises ou vétrozaines ? Puis, voyant le plaisir qu'il avait pu ainsi prouver aux participants des premières joutes à Beaumont, il avait répondu sans hésitation favorablement à notre invitation pour représenter Beaumont à l'exposition culturelle Artex en novembre 2005.

Ses œuvres nous ont permis de découvrir toute sa sensibilité et son talent alliant finesse, sobriété et teintes pastel.

Le Valais et Vétroz l'avaient séduit et on pouvait deviner dans son regard qu'il était bien. Le monde, la foule l'opressaient un peu, par contre la nature, la montagne, les espaces sauvages des hauteurs l'attiraient, le fascinaient.

C'est en voulant souffler, respirer le grand air que Frédéric s'est élancé dans la montagne.

Mais voilà, la montagne a ses lois et elle nous l'a pris dans un accident peut-être banal mais pourtant fatal.

Aujourd'hui après des mois d'attente insoutenable pour la famille, pour ses amis, la montagne nous l'a rendu.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme généreux, affable, d'un artiste et d'un passionné de la montagne au grand cœur.

Le jumelage c'est aussi cela, partager des joies et des peines ! Et aujourd'hui aussi, notre cœur est près de vous, chère famille, chers amis pour vous dire toute notre amitié et tout notre soutien.

Adieu Frédéric et merci pour tout ce que tu nous as donné

Michel Huser

ECOLE: MISSION ET COLLABORATION



Mission de l'école et collaboration avec les parents

«L'école valaisanne a la mission générale de **secondar la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse**» (Loi sur l'instruction publique - art 3).

Le personnel enseignant et les autorités scolaires doivent malheureusement constater la difficulté toujours plus grande que rencontre l'école dans l'accomplissement de cette mission. Aussi, il leur est indispensable de **bénéficier d'une collaboration plus manifeste voire plus constructive de tous les parents** afin de donner à chaque enfant une formation de futur adulte responsable.

Il est donc nécessaire que les parents:

- inculquent à leur(s) enfant(s) le goût de l'école et le désir de bien faire ainsi que le respect dû aux autorités scolaires, aux enseignants, aux autres élèves;

- s'assurent que les devoirs soient faits avec sérieux et les leçons apprises;
- prennent tous les contacts utiles avec le titulaire de classe;
- veillent à ce que les enfants viennent en classe en respectant les horaires;
- donnent ou imposent à leur(s) enfant(s) des conditions favorisant au mieux le travail scolaire et le comportement (sommeil, encadrement, loisirs...);
- évitent d'accorder un soutien inconditionnel à leur(s) enfant(s) face aux exigences parfois contraignantes de l'école et des enseignants;
- maintiennent un climat de confiance et de collaboration avec l'école afin d'aider l'enfant dans la construction de son savoir et de sa personnalité.

Fournitures scolaires

La Commune de Vétroz facture un montant de Fr. 30.- par enfant et par année pour l'écolage.

Les écoliers sont responsables de garder en bon état tout ce qui est mis à leur disposition : livres, tables, chaises, matériel de gymnastique, locaux, etc... Le matériel perdu ou détérioré est remplacé aux frais des parents.

La Commission scolaire et la responsable des écoles vous souhaitent un bel été et restent bien entendu à votre disposition

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'opération «Coup de balai» le vendredi 19 mai, les élèves des classes 3P à 6P ont visité les installations des centres de récupération et de tri des déchets **B. Hitter récupération et Ecobois**.

Parfaitement organisées, ces visites ont permis à M.M. Hitter et Studer de sensibiliser, avec compétence et passion, nos très jeunes citoyens à l'utilité, voire la nécessité du tri et du recyclage des déchets.

Qu'ils trouvent par ces quelques lignes nos sincères remerciements pour leur engagement et leur patience.

Isabelle Papilloud
Présidente de la commission environnement



CANTINE DU STAND DE TIR



La Cantine du Stand de tir Balavaud est dès maintenant à votre disposition pour l'organisation de soirées, anniversaires, réunions et toute autre manifestation à titre non lucratif.

La cantine du Stand de tir est un lieu de détente et de festivités à disposition de sociétés, privés, entreprises, etc...

L'utilisation de la cantine est réservée prioritairement aux sociétés, privés, entreprises, etc... ayant résidence sur la commune de Vétroz et reconnues comme telles.

Toute utilisation de la cantine du Stand de tir est autorisée moyennant un bon de réservation délivré par le secrétariat communal de Vétroz.

Pour de plus amples renseignements:
027 345 37 70

FLASH

LES TAMBOURS UNION

ont remporté, pour la septième fois consécutive, le concours en section (jeunes de moins de 20 ans) lors du Festival des Fifres et Tambours du Valais Romand, les 3 et 4 juin à Sierre.

HELIOS BASKET

termine brillamment la saison 2005/2006 avec :

- un titre de champion valaisan pour la 2^{ème} ligue masculine;
- un doublé coupe valaisanne et championnat pour la 2^{ème} ligue féminine.

Et les têtes blondes ne sont pas en reste avec un titre de vice-champion pour les minimes.

LA FANFARE CONCORDIA

fêtera fin mai 2007 son centenaire. A cette occasion, et en vue de la constitution d'un album souvenir, elle lance un appel aux personnes qui découvrirait, possèderaient

ou conserveraient des clichés ayant immortalisé ses premiers (ou suivants) joyeux fanfares.

Si vous détenez des photos inédites, vous pouvez les adresser à M. Pierre-Yves Cotter, rue de Pré-Fleuri 4, 1963 Vétroz

Soyez d'ores et déjà remerciés pour votre participation à ces «fouilles séculaires» et rendez-vous fin mai 2007, pour fêter dignement l'anniversaire de la Concordia de

FANFARES VILLAGEOISES

Nos deux fanfares villageoises se sont brillamment illustrées lors de la Fête fédérale de Musique, ce week-end dernier à Lucerne, avec:

- un titre de champion suisse en catégorie Excellence brass-band pour la Fanfare Concordia;
- une 4^{ème} place (et première fanfare romande) en 1^{ère} catégorie brass-band pour la Fanfare Union.

PAROISSE



Fête de la Madeleine 2 et 3 septembre 2006

La fête patronale sera célébrée les 2 et 3 septembre prochain autour de la place du Four et de l'Eglise.

Pour cette édition 2006, le comité d'organisation vous invite cordialement à participer aux animations prévues, telles que:

Le samedi soir:

Grand concert devant l'Eglise par la formation «Grand Orchestre - Big Band» Sion Swing, remise des mérites sportifs et culturels, illumination musicale de l'église, bal populaire, animation du village des jeunes et concerts.

Le dimanche:

Messe de la patronale, inauguration de l'Eglise et procession des sociétés du village, apéritif accompagné du pain des officiers, production des fanfares, spectacle de magie avec Dominique Caprara, jeux de

la ludothèque pour les petits et maquillage sur visage, jeux de piste en famille, tombola... et bien d'autres choses mémorables encore vous attendent.

Comme les années passées, plusieurs bars seront ouverts et prêts à vous accueillir sur les lieux de la fête avec possibilité de restauration.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux durant la fête patronale.

Nous remercions d'ores et déjà les bénévoles qui oeuvreront à la bonne réussite de ce week-end.

A bientôt.

Le comité d'organisation

Comme chaque année, pour que la fête soit une nouvelle fois belle, nous recherchons des bénévoles pour s'occuper de divers stands.

Si vous êtes intéressés, nous vous remercions d'envoyer ce coupon à l'adresse suivante : Christel Bourquin - Pré-Fleuri 62 - 1963 Vétroz ou de répondre par mail à chris.bourquin@bluewin.ch

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:

Je suis (nous sommes) intéressé(es) à travailler au(x) stand(s) :

Judi soir

Montage des stands

Vendredi matin

Installation

Samedi

Caisse principale (vente de bons)

Boissons

Grillades-Frites

Mado's bar

Bar à Bières

Lundi

Rangement

Vendredi après-midi

Installation

Dimanche

Caisse principale (vente de bons)

Boissons

Grillades-Frites

Raclettes (racleur)

Raclettes (service)

Bar à Bières

Caveau (vente de vin)

Nettoyage

Commentaires: (horaires, autres...).....